



Objet : Extension du crématorium de Le Mans Métropole Falconet

## ARRETE

### LE PRESIDENT DE LE MANS METROPOLE

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2223- 40 et R2223-99-1

**VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1

**VU** la délibération n° LMM-24-5657 du Conseil Communautaire de Le Mans Métropole du 11 avril 2024 approuvant le choix d'un mode de gestion délégué pour l'exploitation du crématorium de Le Mans Métropole Falconet

**VU** la délibération n° LMM-24-6550 du Conseil Communautaire de Le Mans Métropole du 19 décembre 2024 approuvant i) le choix de la Société des Crématoriums de France comme délégataire, ii) le projet de contrat de délégation de service public et ses annexes

**VU** la décision du Préfet de la région Pays de la Loire du 19 mai 2025 décidant de dispenser le projet d'extension du crématorium de Le Mans Métropole Falconet d'une étude d'impact environnemental,

**VU** la demande d'autorisation d'extension du crématorium de Le Mans Métropole Falconet présentée le 8 septembre 2025 par la Société du Crématorium de Le Mans Métropole Falconet auprès de la Préfecture de la Sarthe

**VU** la décision n° E25000217/72 du 17 octobre 2025 du Président du Tribunal administratif de Nantes par laquelle Monsieur Guénaël GRAGNICK, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Nantes et Monsieur Thierry LAMBERT commissaire enquêteur suppléant,

**VU** l'ensemble des pièces soumises à l'enquête publique

#### Article 1 :Enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique en vue de l'extension du crématorium de Le Mans Métropole Falconet situé 128, rue Etienne Falconet au Mans, présentée par son délégataire, la Société du Crématorium de Le Mans Métropole Falconet (société dédiée à son exploitation depuis le 13 février 2025) à qui l'exploitation a été confiée pour une période courant du 1<sup>er</sup> février 2025 au 31 décembre 2032 et sur décision de Monsieur le Président de Le Mans Métropole.

Ce projet permettra de répondre aux attentes des manceaux et des sarthois d'une nouvelle offre de service de crémation, considérant l'évolution de la part de la crémation dans les obsèques depuis une quinzaine d'années, puisque le projet d'extension du crématorium est conçu pour une activité prévisionnelle permettant de réaliser plus de 1900 crémations annuelles au terme de la concession.

Cette enquête publique se déroulera du lundi 17 novembre 2025 à 14h00 au mardi 2 décembre

2025 à 12h00, soit une durée de quinze jours consécutifs.

## **Article 2** :Consultation du dossier d'enquête publique

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique, du lundi 17 novembre à 14h00 au mardi 2 décembre 2025 à 12h00, sur un support papier et sur un poste informatique :

- au siège de l'enquête publique, à savoir à la Communauté urbaine Le Mans Métropole, située 16 Avenue François Mitterrand – 72000 Le Mans, aux horaires habituels de réception du public,
- à la loge du cimetière Sud 333, rue de Laigné 72100 Le Mans

-sur le site d'enquête dématérialisé ::

<https://www.registre-dematerialise.fr/6847> accessible depuis le site internet de le Mans Métropole <https://www.lemansmetropole.fr/> Démarches Affaires funéraires :

## **Article 3** :Permanence du commissaire enquêteur-observations du public

Le commissaire enquêteur recevra les observations faites sur le projet d'extension du crématorium lors de deux permanences :

- Le lundi 17 novembre 2025 de 14h00 à 17h00 à la loge du Cimetière Sud 333, rue de Laigné 72100 Le Mans
- Le mardi 2 décembre 2025 de 10h00 à 12h00 à la Mairie du Mans, 1, place St Pierre 72000 Le Mans

Le public pourra consulter, lors de ces permanences, le dossier d'enquête publique sur support papier et sur un poste informatique mis à disposition.

Il pourra déposer ses observations et propositions du lundi 17 novembre à 14h00 au mardi 2 décembre 2025 à 12h00:

- soit en les consignant sur les registres d'enquête cotés et paraphés par le commissaire enquêteur disponibles comme prévu à l'article 2.
- soit en les adressant par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir à le Mans Métropole, 16 Avenue François Mitterrand – 72000 Le Mans, à l'attention du commissaire enquêteur – projet d'extension du crématorium de Le Mans Métropole Falconet
- soit en les consignant sur le registre dématérialisé disponible sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/6847/> et accessible sur le site internet de le Mans Métropole : <https://www.lemansmetropole.fr/>
- soit à l'adresse mail suivante : [enquete-publique-6847@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6847@registre-dematerialise.fr). Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6847/> et donc visibles par tous.

## **Article 4** : publicité de l'enquête publique

L'arrêté de Monsieur le Président de Le Mans Métropole sera publié et quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et huit jours après son démarrage, le public sera averti de l'enquête publique par voie d'affichage.

L'avis informant de l'enquête comprendra les informations suivantes :

- l'objet de l'enquête
- la décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête
- le nom et les qualités du commissaire enquêteur
- la date d'ouverture de l'enquête, sa durée et ses modalités
- l'adresse du site internet sur lequel le dossier d'enquête peut être consulté
- les lieux ainsi que les horaires où le public peut transmettre ses observations et propositions

pendant le délai de l'enquête. S'il existe un registre dématérialisé, cet avis précise l'adresse du site internet à laquelle il est accessible

L' avis au public sera :

- publié quinze jours avant le démarrage de l'enquête dans les journaux Maine Libre et Ouest France et huit jours après son démarrage
- affiché au siège de l'enquête publique à la Mairie du Mans, 1 Place Saint Pierre – 72000 Le Mans ;
- affiché au siège de le Mans Métropole, 16 rue François Mitterrand 72000 Le Mans
- affiché à l'entrée du crématorium Falconet, situé 128 Rue Etienne Falconet – 72100 Le Mans ;
- affiché à la loge du cimetière Sud 333, rue de Laigné 72100 Le Mans

#### **Article 5 : clôture de l'enquête :**

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article :

- les registres d'enquête seront clôturés par Monsieur le commissaire enquêteur,
- Monsieur le commissaire enquêteur rencontrera sous huit jours le responsable du projet et lui communiquera sous forme de procès-verbal les observations écrites et orales du public.
- celui-ci disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

Le commissaire enquêteur établira sous huit jours un rapport portant sur le déroulement de l'enquête : observations recueillies, rappel de l'objet du projet, liste de l'ensemble des pièces du dossier d'enquête, synthèse des observations du public, analyse des propositions produites durant l'enquête et observations du responsable du projet en réponse aux observations du public

Le commissaire enquêteur rédigera ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet, dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête.

Le commissaire enquêteur transmettra ensuite au Président de Le Mans Métropole et au Président du tribunal administratif l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées.

Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de la Sarthe et à la Communauté urbaine de Le Mans Métropole.

Ils seront également publiés sur le site internet de Le Mans Métropole pendant la même durée.

#### **Article 6 :**

Madame la Directrice générale des Services de Le Mans Métropole est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Mans, le 06 novembre 2025

Le Président,

*Signé par Stéphane LE FOLL*

Stéphane LE FOLL  
Maire du Mans,  
Ancien Ministre